



L'Épeichette 132

BULLETIN DE LIAISON ET D'INFORMATION DU CORIF - OCTOBRE 2016

**Un nouveau
site géré
par le Corif**

PAGE 14

**Surveillons
l'usage de la
bromadiolone**

PAGE 24

**Renard,
cormoran
des recours
victorieux**

PAGE 32

**Une bondrée apivore
en plein Paris**

PAGE 34



PAGE 4

Assemblée générale 2016

Samedi 10 décembre 2016
à Vaujours

PAGE 14

Le Corif se voit confier la gestion d'un nouveau terrain

En Seine-et-Marne, un grand projet
à réaliser avec l'aide de tous...

PAGE 24

La bromadiolone à nouveau autorisée

Les conséquences dues à l'utilisation
de ce poison sont graves.
Mobilisons-nous.

PAGE 29

Comment apprendre le baguage des oiseaux

Une activité essentielle
pour la connaissance des oiseaux
qui ne s'improvise pas.

PAGE 32

Le Moineau au secours du Renard et du Grand Cormoran

Une victoire qui coûte cher...

> Vie associative

Éditorial	3
Assemblée générale à Vaujours.....	4
Les échos du CA.....	8

> Activités associatives

Un nouveau terrain à gérer par le Corif.....	14
Sur un terrain pas comme les autres.....	17
Concours photos 2017.....	18
Le calendrier 2017 du Corif.....	19
Animations pédagogiques.....	20
Le guide "Débuter en ornithologie".....	22

> Naturinfos

Participez au Stoc-EPS.....	23
Alerte à la bromadiolone	24

> Infornithos

Baguer les oiseaux... Pour quoi faire ?.....	29
Le renard, le cormoran et le moineau.....	32
Une bondrée apivore à Paris.....	34

> Voyages et découvertes

Au Sénégal en 2017.....	37
-------------------------	----

> Inspirations naturalistes

41

> Saines parutions

Mes ornithiades.....	42
Oiseaux en forêt, une alliance naturelle.....	42

> Corif pratique

43

> Participer : où et quand.....

44

En couverture :

Une bondrée apivore à Paris, page 34
Photo de Christian Michel-Yoshida



Ne rien lâcher !

Dans le dernier numéro de *L'Épeichette*, je racontais les problèmes de coupe tardive de la végétation, entre autres à Paris, mais pas seulement : on a trop souvent tendance à privilégier la simplification du travail par rapport aux nécessités de la protection de la biodiversité.

Quelques cas d'attaques par des corneilles sont venus relancer la campagne de certains acharnés pour l'éradication de ces "oiseaux porte-malheur". Puis, ce sont des filets qui, malgré notre demande expresse, sont venus recouvrir les vignes de Bercy pour protéger leurs précieux grains, avec comme victimes collatérales, les merles venus se goberger, tout simplement parce que les filets étaient mal tendus.

Inversement l'an dernier, la Mairie de Paris avait accepté de décaler les travaux de rénovation de kiosques qui abritaient des colonies de moineaux. La collaboration avec Paris-Habitat a permis de protéger la nidification d'un couple de crècerelles malgré les travaux de rénovation. L'aménagement d'une baignade sur une partie du lac Daumesnil (bois de Vincennes) va peut-être permettre l'installation de roselières. En même temps, l'augmentation de la fréquentation des îles de ce lac qui va s'ensuivre n'est pas un bon signe.

Pourquoi cette énumération à la Prévert d'une série de faits alternativement inquiétants ou porteurs d'espoir ? Juste pour rappeler que la protection de la nature en ville est (comme ailleurs) un combat permanent avec des hauts et des bas, qu'aucune victoire n'est définitive ni aucune défaite rédhibitoire.

Haut les cœurs ! On ne lâchera rien !

Frédéric Malher

Président du Corif

SE RENCONTRER, ÉCHANGER, PARTAGER...

Assemblée générale à Vaujours

Samedi 10 décembre 2016

Notez cette date sur votre agenda et aménagez votre emploi du temps pour participer à ce moment important de la vie associative du Corif. Plein de bilans, comptes rendus et informations dans le prochain numéro de l'Epeichette.

Au programme

Le matin

- Atelier "Plumes" avec Chloé Fraignaux
- Atelier vidéo permettant aux adhérents de s'exprimer sur leur association.
- Préparation du buffet
- Rencontres avec les responsables des groupes locaux et des commissions, etc.

À midi

- Auberge espagnole

L'après-midi

- Présentation des équipes, des rapports, débats
- Votes
- Présentation des activités des groupes et commissions
- Présentation du projet "Eco-Lycées".
- Témoignage (probablement dans le domaine de l'éducation à la nature) sur les difficultés actuelles des associations suivi d'un débat avec la salle.
- Annonce du résultat des votes
- Film

Au moment de la parution de cette *Epeichette*, tous les détails du programme ne sont pas encore définis. Ils seront annoncés dans *L'Epeichette 133 "Spécial AG"* qui vous parviendra fin novembre.

Une journée riche en rencontres, échanges et partages vous attend ce samedi 10 décembre.

Découvrez le programme dans le tableau ci-contre et en lisant attentivement le prochain numéro de *l'Epeichette*.

En 2016, un CA incomplet

Quinze postes étaient à pourvoir, seuls dix étaient occupés. Ce ne sont pourtant pas les tâches passionnantes qui manquent !

Que font les administrateurs ?

Les administrateurs se réunissent une fois par mois autour d'une bonne table. Ils discutent et décident des grandes orientations de notre association, de ses projets, de sa gestion globale, de son animation, de la vie associative, des relations avec les collectivités publiques et les soutiens privés, des positions à prendre sur des projets d'aménagements qui posent problème, etc.

Cette année a été très occupée par la fusion avec la LPO, les restrictions budgétaires des collectivités publiques, le modèle économique et associatif du Corif.

Rejoindre le Conseil d'administration ?

Il vous suffit de faire acte de candidature en envoyant votre "Profession de foi" avant le 10 novembre. Mais vous pourrez aussi vous présenter au cours de l'AG.



Repas collectif Style "Auberge espagnole"

Déjeuner en commun après les activités de la matinée et avant les échanges et discussions de l'après-midi !

Chacun apporte sa contribution, mais Dalila aura pris soin de coordonner les différentes participations, à condition que vous la préveniez par téléphone ou courriel.

Merci à elle, et pour l'aider dans cette tâche ne la prévenez pas au dernier moment.

En fin de matinée, dresser les tables demandera l'aide de volontaires. Merci d'avance.

Numéro Spécial pour l'AG

Chaque année, nous publions un numéro de *L'Epeichette* consacré au contenu et au déroulement de l'assemblée générale.

Pour qu'il soit le plus complet et informatif possible, il est nécessaire que tous les responsables d'activités quelles qu'elles soient nous envoient des articles et des photos sur leurs activités pour que nos adhérents et nos partenaires en prennent connaissance et mesurent ainsi le dynamisme de notre association.

Nouveauté cette année...

Il en était question depuis quelque temps, *L'Epeichette "Special AG"* va changer. Elle va se diviser en deux. Il y aura une partie "statutaire" (format A4 noir et blanc) avec les rapports moral, d'orientation et financier et quelques autres informations internes au Corif.

Et il y aura en plus un deuxième ouvrage, imprimé en couleurs, plus attractif et facile à lire, présentant les activités des adhérents et des permanents de notre association. Cet ouvrage sera destiné aux Corifiens, bien sûr, mais il sera également diffusé auprès de tous nos partenaires pour les encourager à nous soutenir encore plus. Et auprès de partenaires potentiels pour développer davantage nos projets et pallier la baisse de l'engagement des collectivités publiques à nos côtés dans la protection de la nature.

Comment faire pour y participer ?

Vous pouvez contribuer en fournissant des articles et des photos sur vos activités au sein du Corif, en aidant à la lecture des textes ou à la mise en pages. Tout cela demande du temps, et on n'est jamais trop nombreux. Pour cette année, c'est déjà en cours. Pensez-y pour l'année prochaine... on vous fera un petit rappel plus tôt dans l'année !

Pour vous y rendre...

Vous n'êtes jamais allé à Vaujours ? Pas de panique, lisez attentivement les indications et consultez le plan.

Par les transports en commun

1 - RER - ligne B5 - Arrêt Sevan-Livry

La gare de Sevan-Livry se trouve à 1 500 m du pavillon Maurouard, siège du local du Corif (25 min depuis Châtelet-Les Halles).

À la gare de Sevan-Livry :

- Rejoindre le canal de l'Ourcq et le remonter jusqu'au parc forestier de La Poudrerie. Comptez de 15 à 20 minutes de marche - bonne occasion de miroiser agréablement.

- Ou prendre le bus 623 et descendre à l'arrêt "Square Henri-Legrand".

2 - Le bus 147 (depuis Pantin) s'arrête à Sevan-Livry.

Par la route

La RN3 mène à Vaujours, ouvrez l'œil et ne manquez pas les indications pour parvenir au parc de la Poudrerie.

On gare facilement sa voiture dans un parking proche du pavillon Maurouard.



AG 2015
Photos :
J. Hénon
O. Plisson



Ce plan vous mènera à bon port...



Adhésions 2017

Bulletin d'adhésion au Corif téléchargeable sur le site du Corif (www.corif.net).

Vous pourrez aussi régler votre cotisation lors de l'AG.

Réglez-la sans tarder pour simplifier le travail du secrétariat et ne pas interrompre l'envoi des documents (*Epeichette* par ex.) ou votre accès à l'espace adhérent du site Internet.

Idées de cadeau ?

Une adhésion au Corif ou/et un calendrier du Corif !

Implication bienvenue

Comme toute association, le Corif est tributaire de l'implication de ses membres.

Les subventions officielles sont de plus en plus rares et modestes, le montant des adhésions est volontairement maintenu à un

niveau mesuré, aussi toute aide fournie par les adhérents est-elle souhaitée et chaleureusement accueillie.

Quelles aides ?

Temps consacré aux activités (sorties, animation de stands, rédaction et relecture d'articles ou autres textes produits par le Corif...), don de matériel en bon état, transport de matériel, aide financière...

De plus, les groupes thématiques (Faucons, site Internet, *Epeichette*, mécénat...) et commissions (vie associative, communication, études naturalistes, éducation à la nature...) ne demandent qu'à vous accueillir pour vous permettre de mettre vos actions en accord avec vos idées. Le tout, bien sûr, dans la plus grande convivialité, trait caractéristique du Corif et, bien sûr, de son Assemblée générale. Ne la manquez pas !

ÉTUDES ET PROTECTION

Variété d'actions

Le Conseil d'administration de juin dernier a été consacré, comme chaque année, à la présentation des activités du secteur "Études et protection" par Irène Anglade, chargée de missions, et Colette Huot-Daubremont, directrice du Corif et responsable du secteur.

Le Corif mène des actions avec la région et avec tous les départements sauf le Val-de-Marne, ainsi qu'avec d'autres collectivités et des partenaires privés.

Ce qui occupe le plus cette année les salariés du secteur ce sont les "PAEC-Chevêche" des Yvelines et du Val-d'Oise. Les PAEC (Projets agro-environnementaux et climatiques) sont des projets à dimensions agricole, économique et environnementale. Ils permettent au Corif de proposer à des agriculteurs volontaires des soutiens dans la préservation des mares et des haies, par exemple.

Le Corif est également impliqué dans un projet financé par l'Ademe (opérateur de l'État pour accompagner la transition écologique et énergétique) visant à mieux gérer le bois et la forêt. Des fiches ont été rédigées qui expliquent comment repérer les parcelles riches en biodiversité. Notre association participera également à des réunions de sensibilisation des propriétaires de forêts.

La cogestion avec le SIAAP de la réserve du bassin de la Bièvre à Antony se poursuit.

De nombreux inventaires et suivis de parcs, par exemple, sont menés.

Le Corif livre aussi des préconisations

comme, par exemple, pour la nidification de la Chevêche d'Athéna sur un site de traitement de déchets dans l'Essonne, avec un partenaire, la Semavert, particulièrement motivé par ce genre de projet.

Des interventions ont lieu également sur le site SIAAP d'Achères ou pour l'aménagement de zones d'activités à caractère environnemental avec un autre partenaire motivé, le promoteur Spirit.

Le Corif va étendre cette année son activité de gestion de sites naturels puisque Pro Natura lui a confié la gestion d'un de ses terrains en Seine-et-Marne d'une surface de 2,7 hectares. Des travaux de nettoyage du terrain doivent être menés, ce sera l'occasion d'organiser un chantier nature impliquant nos adhérents.

Pour toutes ses études, l'équipe de permanents utilise les données stockées sur Faune-IDF et saisies par les observateurs bénévoles. L'équipe participe aussi à la gestion de l'outil.

Côté juridique, le Corif continue à être très actif sur les sujets des tirs de renards et de grands cormorans ou du classement de la Pie bavarde et de la Martre comme nuisibles. Seule, ou avec l'Aspas, elle conteste les arrêtés préfectoraux avec quelque succès (voir page 32).

Les permanents participent aussi, avec le concours de quelques adhérents, à de nombreuses commissions (voir sur www.corif.net). À ce titre, notre association participe (et la LPO aussi) à la définition des conditions d'utilisation de la bromadiolone, produit utilisé par les agriculteurs pour se débarrasser, entre autres, du Campagnol des champs qu'ils jugent nuisible. Mais l'utilisation de ce produit a des conséquences sur d'autres espèces. Les buses et les busards, par exemple, dont les proies sont justement

ces micro-mammifères, sont souvent également victimes de la bromadiolone. Une mobilisation des adhérents est envisagée pour contribuer à surveiller l'utilisation de ce produit, normalement très encadrée.

Si le secteur est très actif, le financement de ses activités connaît des difficultés et nécessite de gros efforts de la part des permanents. Le département de la Seine-et-Marne a ainsi fait passer son soutien de 20 000 € à... 0 €.

Séance du 16/06/2016

MAUVAIS TRAITEMENTS À LA VÉGÉTATION

On en parle avec la Mairie de Paris

De nouvelles rencontres ont eu lieu avec, d'une part, Pénélope Komitès (adjoite à la maire de Paris chargée des espaces verts, de la nature, de la biodiversité et des affaires funéraires) et, d'autre part, Carine Bernède (directrice de la Direction des espaces verts et de l'environnement - DEVE).

Lorsque nous avons expliqué à cette dernière les problèmes posés par certains travaux effectués en période de nidification des oiseaux, elle a évoqué des problèmes de planning des entreprises sous-traitantes et d'occupation des personnels. Puis, lorsque nous avons fait part de ces remarques à Madame Komitès, celle-ci nous a indiqué qu'il est souhaitable et possible de trouver des solutions, et que, en particulier, la Mairie de Paris doit pouvoir imposer ses plannings aux entreprises sous-traitantes.

L'adjoite au maire prépare un deuxième "Plan biodiversité" pour Paris et souhaite que ce type de préoccupation y soit intégré,

que des mesures soient proposées, au moins, dans un premier temps, sous forme d'objectif.

Elle souhaite également que ce plan soit accompagné d'un "Guide de bonnes pratiques" adressé à tous ceux qui, dans Paris, gèrent des espaces verts : ministères, institutions, bailleurs sociaux, propriétaires privés.

Un label pourrait être associé à ce guide pour ceux qui appliqueraient ses recommandations. Madame Komitès a proposé au Corif de participer à l'élaboration du plan et du guide.

Rencontres de Frédéric Malher et Philippe Maintigneux avec Carine Bernède et Pénélope Komitès, mai-juin 2016.

FINANCEMENT

Mauvais calculs

Les collectivités publiques, qui sont souvent nos partenaires, tendent de plus en plus à modifier les règles selon lesquelles ils établissent leur soutien financier à nos actions. De plus en plus souvent, elles prennent modèle sur les pratiques européennes et ne financent que les frais directement engagés pour une opération, c'est-à-dire, souvent, seulement les salaires.

Ce qui ne permet de financer ni les frais de fonctionnement, ni les investissements réalisés par l'association pour sa pérennité ou l'efficacité de son travail.

Évidemment, ces pratiques, qui font partie des modes de restriction des budgets alloués aux associations, ne sont pas acceptables et nos structures, ainsi mises en danger, devront lutter pour qu'elles soient abandonnées.

Séance du 16/06/2016

BUDGET

Toujours serré...

Malgré les efforts importants fournis par les salariés, autant sur le plan de la créativité que sur celui de la productivité, les perspectives financières sont toujours inquiétantes. Plusieurs facteurs interviennent : les restrictions budgétaires touchant les collectivités locales, les difficultés à établir de vrais partenariats avec elles car elles sont souvent tentées par les procédures de mise en concurrence sur les prix, les retards qu'ont certaines d'entre elles pour leurs paiements.

La trésorerie et la comptabilité nécessitent donc toujours une surveillance assidue et précise. Les adhérents qui souhaiteraient y contribuer sont évidemment les bienvenus et peuvent s'adresser au local.

Les budgets prévisionnels qui sont régulièrement établis par notre trésorier vont également être mieux adaptés au plan comptable, comme le demandent nos partenaires.

Séance du 16/06/16

SALARIÉS DU CORIF

Soignons-les...

Malgré les difficultés budgétaires, le CA souhaite offrir, comme chaque année, une gratification aux salariés. Les efforts fournis dans cette période difficile le justifient largement.

Mais cette année évidemment, la marge de manœuvre est très faible.

Des propositions ont été faites aux membres de l'équipe des salariés dans l'idée

d'améliorer leurs conditions de travail. La proposition qu'ils ont retenue concerne globalement la fourniture par le Corif de vêtements de terrain.

Séances du 16/06/16 et du 05/07/16

NICHOIRS

On investit

Des nichoirs sont utilisés dans de nombreuses animations. Le stock, qui est en général renouvelé tous les deux ans pour bénéficier d'un prix attractif par quantité, arrive à sa fin.

Le CA donne son accord pour son renouvellement pour un montant compris entre 2 000 et 2 500 €.

Séance du 16/06/16

PARTENARIATS PRIVÉS (1)

Un suivi attentif

Le Corif tente une diversification de ses partenaires en se tournant vers des mécènes privés.

Ils ne sont pas encore nombreux à nous soutenir (Fondation Nature&Découvertes, Norauto, Placoplatre, Bolloré...) et leur aide porte en général sur des projets au budget très limité.

Nous sommes très attachés à ce que ces partenariats ne servent pas à ceux qui nous soutiennent pour simplement se refaire une beauté environnementale.

Et nous souhaitons également que nos partenariats (publics et privés) n'entâchent en rien notre indépendance. Pour le moment, c'est complètement le cas pour nos partena-

riats privés qui ne concernent chacun que de petites sommes.

Pour que la situation soit bien maîtrisée, la direction du Corif informera le CA de chaque partenariat établi, de son montant, de ses conditions.

Séance du 16/06/16

PARTENARIATS PRIVÉS (2)

Satisfaction

Bolloré, qui est satisfait du partenariat que nous avons eu jusqu'ici, a proposé au Corif d'organiser à Vaujours une journée "cadres dirigeants" et a invité l'équipe pédagogique à présenter un nouveau projet. Il concernera les écoles maternelles.

Séance du 16/06/16

VISIONATURE

National

Visionature est le nom du réseau qui regroupe toutes les associations qui utilisent des sites de type Faune-Île-de-France (sites développés par la société suisse Biolovision) pour la saisie des données naturalistes par les observateurs (www.faune-ilede-france.org).

Si la LPO est à l'origine de ces outils, nombreuses sont les associations non LPO qui participent au réseau. C'est le cas du Corif en Île-de-France qui cogère le site avec la LPO-IDF.

Une quarantaine d'entre elles, dont le Corif, étaient présentes les 23 et 24 juin à Vannes pour un "Copil" (comité de pilotage) du réseau.

De nombreux sujets ont été abordés en assemblée plénière ou en ateliers de réflexion, en particulier sur l'avenir de nos bases de données, leur utilisation, leur utilité... En outre, des exemples de restitution des données (synthèses des observations consultables en ligne) ont été présentés.

À court terme, les bases de données des différents sites vont être fusionnées, pour faciliter l'exploitation des observations pour des études au niveau national, qui pourront être initiées ou coordonnées par n'importe quelle association du réseau, après acceptation du Copil.

D'autre part, la saisie par formulaire est en service dans la plupart des sites du réseau. Elle permet aux observateurs, qui choisissent cette méthode pour saisir leurs données, de voir apparaître une liste des oiseaux qu'ils sont susceptibles d'avoir observés sur le lieu sur lequel ils se sont rendus.

La saisie est alors beaucoup plus rapide. De plus, il peut être ainsi rappelé à leur mémoire des espèces dont ils avaient oublié l'observation.

Les observateurs sont encouragés à être exhaustifs, c'est-à-dire à noter toutes les espèces qu'ils ont observées. On a ainsi une vue plus juste de la "nature ordinaire". En effet, nombreux sont les utilisateurs qui saisissent une observation parce qu'ils la trouvent remarquable, au risque de sur-représenter dans la base des espèces qui sont en fait considérées comme rares.

Et, on aura aussi une autre information importante, puisque les espèces non notées pourront être considérées comme absentes et pas seulement comme non vues.

Séance du 05/07/16

PIE ET MARTRE

Nuisibles ?

En 2015, lors de la consultation publique sur un éventuel classement de la Pie bavarde et de la Martre comme "nuisibles" au niveau national par arrêté ministériel triennal, le Corif a exprimé son opposition et fourni des arguments.

Ces arguments ont été repris par l'ASPAS (Association pour la protection des animaux sauvages) pour former un recours devant le Conseil d'État. L'ASPAS nous a demandé si nous souhaitions nous y associer.

Le CA a bien sûr donné son accord pour que le Corif s'associe à ce recours. Il est basé sur le fait que la Pie bavarde est globalement plutôt en déclin et ne provoque que très peu de dégâts. Pour la Martre, aucune mesure alternative à la destruction n'a été étudiée et des mesures de protection des volaillers et des volières à faisans sont possibles (voir page 33).

Séance du 05/07/16

Dans l'article sur le Campagnol et la bromadiolone du dernier numéro de *L'Epeichette*, au deuxième paragraphe, il y avait une erreur : les cartes de présence des rapaces concernent ceux qui se nourrissent de campagnols, pas spécifiquement de campagnols amphibies. L'emploi de la bromadiolone a pour objectif de faire diminuer les populations des campagnols des champs et terrestres, pas de viser directement le Campagnol amphibie qui est une espèce protégée.

FINANCEMENTS

Tentons le participatif

Pour diversifier les ressources du Corif, Colette Huot-Daubremeont, notre directrice, a ainsi étudié les différents sites qui permettent de proposer aux internautes de contribuer financièrement à un projet.

C'est le site *helloasso* qui a retenu son attention, car ce site fait la promotion de projets associatifs et ne prend pas de commission.

Comme il est d'usage, des contreparties peuvent être offertes aux contributeurs, parfois liées au montant de leur participation. Nous offrirons donc des publications du Corif, l'adhésion gratuite pendant un an...

Cette sollicitation des internautes (et des adhérents du Corif) sera destinée à soutenir nos actions juridiques qui ne reçoivent aujourd'hui aucun soutien financier, malgré leur utilité, et leurs succès (voir page 33).

Séance du 08/09/16

RENARD

Arrêter les tirs tout de suite

Le 16 août 2016, a été publié un arrêté du préfet de Seine-et-Marne relatif à l'organisation de chasses particulières de destruction du Renard et du Ragondin dans son département. Cet arrêté a été publié le 16 août.

Le Corif pense pouvoir former un recours contre cet arrêté en se basant sur l'impact significatif des tirs sur l'environnement, l'étendue géographique de ces tirs et la fréquence des comptes rendus communiqués au préfet. Un référé suspension peut

être joint à ce recours, afin d'éviter les tirs avant le jugement au principal.

Le CA donne son accord sur un recours en annulation du Corif à l'encontre de cet arrêté sur les tirs de renards en Seine-et-Marne, ainsi qu'au recours en référé suspension.

Séance du 08/09/16

ADMINISTRATEURS/SALARIÉS

C'est bon de se rencontrer

Cela arrive deux fois par an, les administrateurs et les salariés passent un moment ensemble. Le 24 septembre dernier, ce fut l'occasion de faire une balade naturaliste en commun, de pique-niquer et de discuter du Corif, de ses actions, de ses perspectives. Et de parler de... la LPO.

Séances des 08/09/16 et 20/09/16

CORIF/LPO

Une idée de calendrier

Les discussions se poursuivent entre le Corif et la LPO pour établir les conditions d'une éventuelle fusion. Les sujets abordés tournent autour de la gestion des équipes, de l'organisation pratique, de la question des deux locaux (Vaujourns et rue Bargue), et des aspects financiers. Notre trésorier va rencontrer ses homologues à la LPO et notre direction va se rendre à Rochefort.

Ces réflexions devront prendre le temps nécessaire pour qu'une proposition claire soit soumise au vote des adhérents du Corif. Comme tout le monde peut le remarquer, elles durent d'ailleurs déjà depuis un certain temps.

Aujourd'hui, si l'on essaye d'élaborer un calendrier plausible, il semble que la mise au point du projet pourrait aboutir à l'été 2017, que le débat interne au Corif pourrait alors se dérouler à l'automne et que le vote pourrait avoir lieu à l'occasion de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017, comme chaque année en décembre. Ceci est purement indicatif et ne représente aucun engagement de la part de l'une ou l'autre partie, l'essentiel étant de bâtir un bon projet.

Séance du 08/09/16

COMMUNICATION

Mettre en valeur les activités du Corif

Cette année, à l'AG, il y aura deux *Épeichette* pour le prix d'une ! L'*habituelle Épeichette Spéciale AG* sera divisée en deux. Une partie contenant les rapports (moral, d'orientation, financier) et autres documents administratifs ou statutaires. L'autre partie sera imprimée en couleurs et présentera les activités des corifiens, qu'ils soient adhérents ou permanents.

La lecture en sera ainsi plus agréable pour tous. Mais la réalisation de cet ouvrage nous permettra aussi de valoriser nos actions auprès de nos partenaires publics ou privés, au moment où leur soutien est à la fois plus nécessaire et plus difficile à obtenir.

Les permanents fourmillent d'idées pour présenter leurs activités. Évidemment, la participation de tous les adhérents à cet ouvrage, que ce soit pour le rassemblement d'informations, la rédaction, la réalisation de photos, la mise en page, est la bienvenue.

Séances des 08/09/16 et 20/09/16

À SAINT-CYR-SUR-MORIN

Un nouveau terrain en gestion pour le Corif

Pro Natura Île-de-France a confié au Corif un boisement humide en Seine-et-Marne, grand comme quatre terrains de football. Des chantiers nature vont être organisés pour préserver sa richesse naturelle.



Le Corif est déjà co-gestionnaire, avec le SIAAP (Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne), de la RNR du Bassin de la Bièvre, et souhaitait, dans ses orientations 2016, que ce type d'action soit développé. C'est ainsi qu'un rendez-vous fut pris avec Gilles Naudet, le secrétaire du directoire de Pro Natura Île-de-France. Fondé en 1988, Pro Natura Île-de-France est le conservatoire des espaces naturels franciliens. Il achète des sites à l'aide de dons de différents partenaires dont le Corif, et est

ainsi propriétaire de 251 hectares en Seine-et-Marne et dans l'Essonne, dont les 25 hectares de la "Pelouse à Maïté", acquis avec l'aide du Corif (voir encadré).

Visite prometteuse

Cette rencontre fut fructueuse car nous apprîmes l'acquisition récente d'un boisement humide de 2,84 hectares, dans le nord Seine-et-Marne, sur la commune de Saint-Cyr-sur-Morin. Une petite visite de terrain nous a permis d'en déceler le potentiel. C'est un site très humide, avec un boisement en libre évolution proche de la rivière du Petit Morin, parcouru par ce qui semble être les traces d'un ruisseau et avec quelques excavations. Il est bordé d'un côté par la route et de l'autre par un chemin agricole et un fossé de drainage, ce qui lui donne une partie plus sèche.

Il appartenait précédemment à la Fédération de Pêche qui voulait en faire une zone de grossissement des brochetons, il est proche de la ZSC (Zone spéciale de conservation, Natura 2000) du Petit Morin de Verdélot à Saint-Cyr-sur-Morin et devrait être inclus dans sa future zone d'extension.

Un grand projet

Nous avons donc réalisé une première série de préconisations et postulé auprès de Pro Natura pour en obtenir la gestion, ce qui fut chose faite lors de son CA du 16 avril.

Nous voilà donc gestionnaire d'un nouveau site ! Les premiers travaux à entreprendre sont simples : d'abord bien vérifier les limites de la propriété sur le terrain, se faire connaître de la mairie et entreprendre un premier nettoyage du site, qui, en libre évolution depuis longtemps, a aussi récupéré quelques déchets. Ensuite, viendront quelques études naturalistes avant d'entreprendre d'éventuels travaux plus importants.

Participez au chantier

Un premier chantier nature est ainsi envisagé dans les mois à venir. Toute aide des adhérents serait la bienvenue aussi bien pour son organisation – l'équipe salariée n'a pas

beaucoup de temps pour cela, et pour l'instant nous n'avons aucun financement – que, bien sûr, pour le chantier lui-même.

Si cela vous intéresse, n'hésitez pas à contacter le local.

Texte et photos Colette Huot-Daubremont

La pelouse à Maïté

Ce terrain de plus de 4 hectares dans le site du Gâtinais a été acheté par Pronatura avec l'aide du Corif.

Il a été baptisé "La pelouse à Maïté", en souvenir d'une adhérente du Corif (1). Elle a constitué une implantation territoriale, bénéfique à l'opération "Pelouses sèches du Gâtinais", mais aussi sociale, grâce à la qualité des contacts développés avec les usagers et propriétaires voisins.

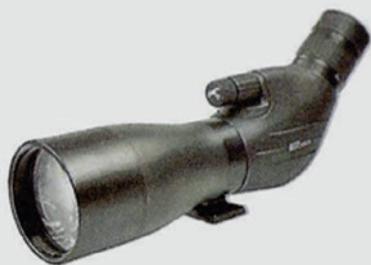
(1) www.naturessonne.fr/telechargements/Brochure--pelouses-calcaires_144dpi.pdf





Découvrez les instruments KITE chez
nos revendeurs spécialisés en France:

www.kiteoptics.com



**KITE OPTICS - MATÉRIEL DE
QUALITÉ ET DE DESIGN BELGE**

DEPUIS 1995

NATURE SAUVAGE DANS LE 93

Un terrain pas comme les autres

Une bonne gestion des terrains favorise la biodiversité et offre un terrain d'aventures aux permanents du Corif chargés de dresser l'état des lieux en Haute-Île.

La vie des chargés d'études au Corif est faite de terrains divers et variés, mais tous n'ont pas le même degré d'accessibilité ! Avec Marine Cornet, animatrice nature et chargée d'études botaniques, nous sommes allées faire un état des lieux de la végétation sur le parc de la Haute-Île en Seine-Saint-Denis.

Nous nous sommes heurtées à la dure loi de la nature en fin d'été : une végétation haute et dense, notamment dans des secteurs non pâturés depuis près de deux ans. Le parc est,

en effet, entretenu par un pâturage d'ovins et de bovins, avec une rotation des troupeaux sur quatre pâtures.

Ces secteurs ne sont d'ailleurs pas accessibles au grand public ce qui confère une certaine tranquillité pour la biodiversité qui s'y réfugie, et, notamment, l'avifaune qui y est très riche et diversifiée.

Bref, un terrain fort sympathique que nous n'oublierons pas de sitôt.

Clélie Grangier



À VOS BOÎTIERS

Photographiez la nature urbaine

Gardons les bonnes habitudes... Cinquième concours photos avec en perspective un nouveau calendrier et une nouvelle exposition.

"Nature urbaine..."

C'est le thème choisi pour ce nouveau concours, en 2017.

De la plante qui pousse dans le béton, au rougequeue sur le toit, ou le nid avec l'hirondelle sur un parasol, ou encore une prairie fleurie à côté du périphérique..., le sujet est passionnant et demande de l'observation.

Les photos peuvent être prises dans la France entière mais doivent concerner des espèces présentes en Île-de-France à l'état sauvage, par contre le paysage dans notre région parisienne.

Déroulement du concours

Chaque participant peut proposer trois photos, sachant qu'une seule d'entre elles sera sélectionnée par le Collectif Photo pour faire partie des quinze clichés retenus pour l'exposition.

Date d'envoi

Vous avez jusqu'au 15 mai 2017 pour faire parvenir vos clichés à l'adresse

concoursphotos2017@corif.net

Le Collectif Photo sélectionnera les photos dans la semaine.

N'attendez plus pour vous mettre en chasse de la belle photo de nature urbaine.

Calendrier 2017

Pour la troisième année nous allons éditer le calendrier du Corif avec les photographies du concours 2016 sur le thème « *Au fil de l'eau* ». Un bon de commande est joint à cette *Epeichette*.

Cette vente permet le financement de matériel associatif : édition sur bâche du concours, les écocups, et les autocollants pour le moment. . .

Le Collectif Photo

Taille des photos

Les photos devront impérativement respecter la taille minimale de 3 000 x 2 000 points. En effet, les tirages pour l'exposition sont réalisés sur de grands formats.



Goéland brun - J. Lejeune

NOUVELLE ANNÉE, NOUVEAU CALENDRIER

Calendrier 2017

Les calendriers 2015 et 2016 ont remporté un grand succès.

Ils ont été très appréciés par les adhérents (mais pas seulement...).

Tout comme le concours photo dont il présente le travail des lauréats.

Cette année encore, le Corif vous donne une occasion de faire des cadeaux...

Douze mois, douze photos, douze notices

Cette année, le thème du concours était "Au fil de l'eau" et il a à nouveau permis aux photographes du Corif de montrer leur talent.

Dans le nouveau calendrier dont la maquette est en cours de réalisation par Michel Sitterlin, vous découvrirez les images que le Collectif Photo du Corif a jugées les meilleures.

Chaque mois, une espèce différente est représentée. Un petit texte vous livrera quelque information ou quelque anecdote à son sujet.

Et les activités de notre association

Comme les années précédentes, le calendrier présente toutes les actions importantes de la vie associative du Corif.

Passer commande dès réception de cette *Épeichette* en renvoyant le bon de commande joint à cet envoi.

au fil de l'eau



De la couleuvre qui glisse sur l'étang, à l'épervier qui se baigne ou au reflet de l'aigrette sur le lac, le sujet est vaste et laisse libre cours à la créativité des photographes et à votre interprétation personnelle.

Les membres du collectif des photographes de l'association vous proposent une sélection des plus beaux clichés du concours.



RENTRÉE 2016-2017

Biodiversité et oiseaux à l'école

Ça y est, la rentrée est arrivée et avec elle la reprise de nos animations en milieu scolaire ! Comme chaque année, nous animons des temps périscolaires dans plusieurs écoles élémentaires parisiennes et avons besoin d'accompagnateurs pour encadrer les enfants lors de sorties...

Cette année est riche puisque nous animons quatre temps périscolaires dans trois écoles différentes de Paris, tout au long de l'année, afin de faire découvrir aux enfants la biodiversité ou le monde des oiseaux.

Projet "Biodiversité"

Dans ce projet, les enfants deviennent de véritables petits détectives-nature qui enquêtent sur la cause de la perte de biodiversité dans le V^e arrondissement de Paris.

L'animateur, grand détective-nature du bureau d'investigation Corif, ne connaît pas du tout ce quartier et a donc besoin de leur aide.

Projet "Oiseaux"

Dans ce projet, les enfants doivent aider un petit oiseau qui a perdu la mémoire à retrouver son nom. Pour cela, ils devront apprendre ce qu'est un oiseau et étudier l'écologie de l'oiseau-mystère pour pouvoir l'identifier.

Quelle aide pouvez-vous apporter ?

Parler de biodiversité sans aller à son contact n'est pas dans l'idéologie du Corif. Aussi, nous souhaiterions emmener les enfants à la découverte de la nature à proximité de leurs écoles.

Pour ce faire, nous avons besoin d'accompagnateurs bénévoles pour encadrer

les groupes d'élèves, allant du CP au CM2. Aucune connaissance particulière n'est demandée ! Nous vous demandons juste, lorsque vous vous engagez auprès d'un groupe, d'être disponible pour toutes les dates.

Le rendez-vous est donné devant l'entrée de l'école à 14 h 45/15 h. Nous irons ensemble jusqu'au parc le plus proche de l'école et serons revenus pour 16 h 30.

Toutes les informations pratiques pour le premier trimestre (adresse, dates, etc.) sont indiquées ci-contre, par école et par atelier. Nous avons besoin de trois accompagnateurs par groupe.

Faites votre choix...

Nous vous remercions d'avance pour votre aide qui chaque année nous permet de faire sortir les enfants dans de bonnes conditions, et de passer un bon moment avec de futurs naturalistes !

Merci de bien vouloir contacter l'animateur référent pour le ou les groupes que vous pourrez accompagner.

Si trop de personnes se portent volontaire, ne vous inquiétez pas, nous aurons besoin de vous sur les deux prochains trimestres !

Bien à vous,

L'équipe d'animation Corif

Si ce n'est cette fois...

Les délais de rédaction, mise en page et acheminement font que certaines activités auront eu lieu avant la réception de *L'Épeichette* !

Mais vous pourrez proposer vos services pour les trimestres suivants.

Surveillez Corifdiscuss, le site Internet et l'Épeichette Spécial AG

Animations en novembre et décembre

Projet Biodiversité

École Saint-Jacques 250 bis, rue Saint-Jacques V° Sorties au parc du Luxembourg	Mardi 6 décembre Thème : Résolution de l'enquête <i>18 enfants</i>	Contact Vivien Gabillaud vivien.gabillaud@corif.net
	Vendredi 9 décembre Thème : Résolution de l'enquête <i>18 enfants</i>	Contact Mylène Le Cam mylene.lecam@corif.net

Projet Oiseaux

École Littré 6, rue Littré V° Sorties au parc du Luxembourg	Mardi 15 novembre Thème : Observation des oiseaux <i>16 enfants</i>	Contact Marine Cornet marine.cornet@corif.net
	Vendredi 9 décembre Thème : Observation des oiseaux <i>18 enfants</i>	Contact Mylène Le Cam mylene.lecam@corif.net

Débuter en ornithologie, les oiseaux d'île-de-France

Pour les débutants... À coup sûr, mais pas seulement. Guide à mettre entre toutes les mains, sans hésitation, sans modération, sans exclusion...

Cela fera trois ans, le 2 octobre, que le guide *Débuter en ornithologie* est paru !

Une belle aventure associative, couronnée de succès grâce à vous tous, vos souscriptions, vos commandes, vos retours positifs qui ont permis de faire vivre ce livre !

Il y en a toujours un joli stock dans les locaux du Corif et des guides qui n'attendent que d'être emportés sur le terrain !

Coup de pouce pour une version 2

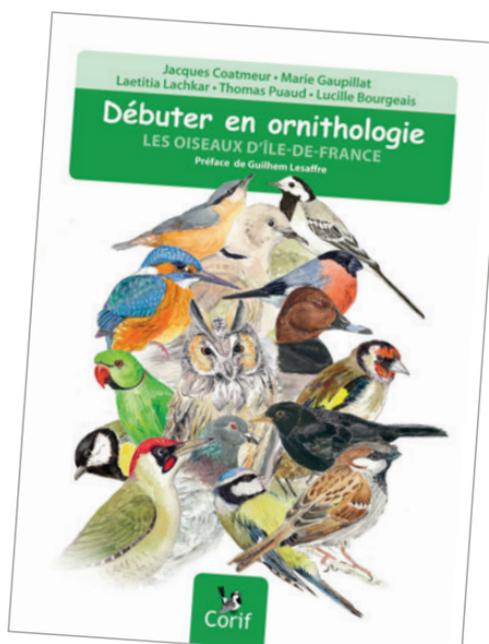
Afin de donner un second souffle à cet outil, de donner un petit coup de pouce financier à l'association en cette fin d'année et de vous faire plaisir, à vous ou vos proches, n'hésitez surtout pas à acquérir un ou plusieurs exemplaires de ce guide !

Un exemplaire pour soi, un autre pour un enfant de la famille, ou pour un ami qui débute...

Si nous, adhérents, sympathisants du Corif participons tous, nous pourrions très vite travailler sur une version 2 du guide encore meilleure !

Merci à tous pour votre soutien.

L'équipe du guide



Carrés STOC-EPS cherchent observateurs...

Chaque année, le programme STOC-EPS (Suivi temporel des oiseaux communs par échantillonnage ponctuel simple) fait appel aux ornithologues volontaires.



Fauvette des jardins - S. Gallen

Dans quel but ?

L'objectif est de fournir, via l'étude de l'évolution des oiseaux communs, de bons indicateurs de l'état de la biodiversité à l'échelle régionale, nationale ou européenne ; et donc de faciliter les prises de décisions et l'établissement de schémas ou de stratégie de protection de la nature.

Des résultats positifs

L'implication des 121 observateurs du STOC-EPS en Île-de-France a déjà permis de contacter plus de 187 000 oiseaux, de 172 espèces différentes. Elle a également permis

d'étudier l'évolution dans la région de 85 espèces. Parmi elles, il faut noter les déclinés préoccupants de la Tourterelle des bois, du Pouillot fitis, de la Fauvette des jardins ou encore du Moineau domestique.

Votre participation

Vous avez envie de participer au suivi de l'avifaune de votre région, de vous impliquer en faveur de la protection de la biodiversité, de parfaire vos connaissances naturalistes. N'hésitez pas à participer.

Sortie de formation

Une sortie de formation à destination de tous les observateurs motivés permettra de présenter les aspects théoriques aussi bien que pratiques, avec la mise en place concrète, sur le terrain, du protocole.

Elle se terminera par un pique-nique tiré du sac (inscription avant le 8 février). Un covoiturage peut être mis en place à partir de la gare de Maisse dans l'Essonne.

Un carré vous attend...

Irène Anglade

Informations pratiques

Date de la sortie de formation

15 février 2017 à 09 h 30

Lieu

Maison du Parc naturel régional du Gâtinais français, 20 Boulevard Lyautey, 91490 Milly-la-Forêt

MOBILISATION DES ASSOCIATIONS

Alerte bromadiolone

L'utilisation de la bromadiolone est à nouveau autorisée. C'est un anticoagulant avec des effets collatéraux sur la faune non cible, les prédateurs naturels des rongeurs. Le CORIF et la LPO montent la garde sur les dégâts que la bromadiolone peut causer. Tout adhérent est appelé à remonter toute observation ou information qui mettrait en évidence l'impact environnemental ou le non respect des règles d'utilisation.

Les campagnols sont des petits rongeurs se nourrissant de végétaux. Trois d'entre eux, le Campagnol terrestre, le Campagnol des champs et le Campagnol provençal peuvent occasionner des dégâts aux cultures et se sont vus classés comme organismes nuisibles aux végétaux (arrêté du 31 juillet 2000) et dangers sanitaires de 2^e catégorie (décret du 30 juin 2012).

L'Île-de-France se trouve concernée

essentiellement par la présence du Campagnol des champs, *Microtus arvalis*. Il affectionne les terrains découverts, les prairies et les champs. Il a la particularité d'avoir une démographie galopante, conduisant à des pullulations périodiques tous les trois à cinq ans. Ses prédateurs naturels sont nombreux, comme le Renard, les mustélidés (Fouine, Belette, Martre...), les rapaces...



Campagnol des champs
Microtus arvalis.
Photo Christian Gloria.

La bromadiolone est un anticoagulant fortement toxique y compris par voie cutanée et par inhalation. Elle est également toxique sur la reproduction et le développement. Les anticoagulants tuent les rongeurs par hémorragie interne dans les trois à quatre jours suivant leur consommation.

Les prédateurs naturels des campagnols peuvent donc s'intoxiquer à leur tour en consommant des rongeurs malades ou morts (intoxications secondaires). Les autres espèces de la faune sauvage peuvent s'empoisonner également en consommant directement des appâts (intoxications primaires).

Poison à nouveau autorisé

L'utilisation de ce poison avait été interdite (suspension), sur le territoire français à partir du 31 décembre 2010. Mais elle a été à nouveau autorisée par l'Europe et le ministère de l'Agriculture. Un arrêté a été pris le 14 mai 2014 afin de cadrer le contrôle des populations de campagnols nuisibles aux cultures, ainsi que les conditions d'emploi des produits dits « phytopharmaceutiques » contenant de la bromadiolone. Il a été complété par une instruction technique le 21 octobre 2015.

Ces documents prévoient la mise en place d'un PAR (Plan d'action régionale) établi par la FREDON (Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles) qui est l'organisme à vocation sanitaire de la région. Il doit être soumis au CROPSAV (Conseil régional de l'orientation de la politique sanitaire animale et végétale) et validé par le préfet. Il doit formaliser les modalités de surveillance et de lutte afin de permettre une réduction d'utilisation des produits phytopharmaceutiques et une absence de leur impact sur la faune sauvage non cible (les intoxications primaires et secondaires). En Île-de-France il a été validé le 26 mai 2016.

Deux associations de protection de la nature et de l'environnement (APNE), le CORIF et la LPO, ont été invitées à son élaboration sous la forme d'un groupe d'experts campagnols qui avait pour objectif de conduire une analyse de risque pour les espèces non cibles. Dans ce groupe siégeaient également des représentants de l'État (DRIEE, DRIAAF), des chambres d'agriculture, de l'ONCFS, de la FREDON et des experts (CSRPN, DRAAF Alsace, LRSFS).

La méthodologie se basait sur des données communales et le croisement de différentes sources (pratiques de lutte, présence de campagnols, de la faune patrimoniale et de la faune commune).

Rude bataille

Concrètement, les seules structures à apporter des données et des idées ont été les deux APNE, et la bataille fut rude pour obtenir une première version de l'analyse de risques avec les recommandations suivantes :

- Interdiction des traitements entre le 1^{er} avril et le 31 août.
- Interdiction des traitements dix mètres de part et d'autre d'un cours d'eau correspondant à la définition de la PAC (Politique agricole commune) sur lequel la présence du Campagnol amphibie (espèce protégée et directement visée dans l'arrêté comme espèce à risque) est connue.
- Définition de trois espèces pour l'avifaune patrimoniale, le Milan royal, le Hibou des marais et le Busard St-Martin, entraînant :
 - une interdiction d'utilisation de la bromadiolone sur les quatre communes où ils sont tous les trois présents,
 - une restriction d'utilisation avec un contrat de lutte obligatoire sur les 35 communes où deux de ces trois espèces ont été détectées.

Nous avons quelque espoir de voir ces

consignes reprises dans le PAR, mais la découverte du document final en CROPSAV nous a fait voir les choses différemment.

Banalité lamentable

Le PAR se présente comme un document de 27 pages dont 10 brossent le contexte régional et la situation sanitaire, avec des cartographies sur la présence de campagnols et le rôle des prédateurs se résumant à huit lignes d'une banalité lamentable (« *il semblerait qu'un couple [de rapaces] peut consommer près de 5 000 campagnols par an* ») et sans la moindre référence bibliographique.

Le reste du document présente le plan d'action :

- Il est piloté par la FREDON qui le rédige, le met à jour, compile les données campagnols et utilisation de la bromadiolone, pendant que l'ONCFS se charge du suivi de terrain des mortalités accidentelles de la faune non cible.
- Il sera présenté au CSRPN et en CDCFS.
- La surveillance du territoire est donc du ressort de la FREDON et des agriculteurs engagés, avec la mise en place d'une méthode de suivi standardisé de la présence de campagnols.
- Les résultats seront présentés dans les bulletins de santé du végétal et dans un flash campagnol.
- La lutte proprement dite.

Lutte raisonnée

La lutte se doit d'être raisonnée et la lutte chimique n'est censée être qu'un dernier recours. Les moyens alternatifs présentés sont des systèmes de pièges, la lutte contre les taupes, des moyens physiques, la modification des itinéraires techniques et la protection des prédateurs. C'est l'agriculteur qui choisira ses méthodes de lutte, après sept heures d'une formation dispensée par la FREDON.

Les méthodes de lutte utilisables varient selon l'intensité de présence des campagnols (déterminée selon le suivi standardisé). La lutte chimique ne sera utilisable qu'à basse densité (moins de 30 % d'infestation) ou avec la signature d'un contrat de lutte entre 30 et 50 %. Elle sera donc interdite pour les parcelles à plus de 50 % d'infestation.



Milan royal. Photo P. Richard



Busard Saint-Martin. Photo P. Dasilva.

Les rapaces balayés

Par rapport à l'analyse de risque du groupe d'experts, ne se retrouvent que l'interdiction de traitements du 1^{er} avril au 31 octobre et celle de traiter à 10 mètres de part et d'autre des cours d'eau de la définition PAC où la présence de campagnols amphibiens est connue, soit 26 communes... Les enjeux rapaces ont été balayés et les 39 communes repérées seront juste signalées aux exploitants lors de leur formation...

Le PAR a été validé en mai dernier par le préfet et va donc se mettre en place dès la rentrée. Il fera l'objet d'un bilan annuel au CROPSAV qui sera rédigé par la FREDON. Il ne pourra évoluer que si la FREDON l'estime nécessaire.

Vigilance

Il ne reste aux APNE qu'à être extrêmement vigilantes sur sa mise en application et sur les dommages à la faune non cible. Pour cela plusieurs pistes d'actions sont envisagées :

- L'information sur les traitements : elle est

obligatoire et clairement définie dans l'arrêté du 14 mai 2014. Les mairies des communes concernées et les membres des CDCFS (Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage), notamment, doivent être avertis au moins trois jours ouvrés avant le début des opérations. Les mairies affichent les avis de traitements au moins 48 heures ouvrées avant le début des opérations.

Les APNE sont membres de l'ensemble des CDCFS d'Ile de France. Ainsi nous allons mettre en ligne sur les sites des associations volontaires, une page d'alerte bromadiolone, afin que chaque commune où un traitement est envisagé soit référencée et que des adhérents ou des sympathisants puissent aller en mairie vérifier le respect des conditions d'affichage.

Vérifier l'affichage

Les éventuels défauts d'information pourront être remontés et des recours juridiques envisagés.

Dans l'arrêté du 30 juin 2015 qui fixe, pour trois ans, la liste, les périodes et les modalités

de destruction des espèces d'animaux classés nuisibles, il est indiqué pour la Belette, la Fouine, la Martre, le Putois et le Renard que leurs destructions seront suspendues dans les parcelles où est mise en place de la bromadiolone pendant toute la durée de l'opération.

Il faudra donc que les APNE veillent à cette prise en compte lors des CDCFS, et là aussi que des adhérents ou des sympathisants puissent aller vérifier sur le terrain la non destruction de ces espèces.

Les exploitants doivent mettre en place un suivi constant des parcelles pendant toute la période de lutte chimique incluant les deux semaines suivant le dernier traitement. Les cadavres d'animaux empoisonnés doivent être collectés quotidiennement et toute personne découvrant des animaux suspectés d'avoir été empoisonnés (en dehors des campagnols) peut informer, à l'aide d'un formulaire type, la DRIEE, la DRIA AF et le réseau SAGIR.

Repérer les cadavres

Ainsi des adhérents ou des sympathisants peuvent aller suivre les parcelles et les communes impactées afin de vérifier la présence éventuelle de cadavres.

Pour ce faire, un protocole simple de suivi va être mis en place. En cas de découverte de cadavres, en dehors du formulaire qui sera à renvoyer aussi aux APNE, il faudra faire des photos du cadavre avec un gros plan de la tête (les anticoagulants provoquent des saignements visibles notamment au niveau des yeux, de la gueule ou du bec). Les photos et le formulaire pourront être

transmis via les pages alertes bromadiolone des associations volontaires.

Les suivis de la faune patrimoniale restent nécessaires afin de conforter les données. Concernant les rapaces, les informations seront à saisir prioritairement sur les sites faune-iledefrance.org et/ou cettia-idf.fr afin que les APNE puissent facilement les récupérer.

Enquête et formation

Le Campagnol amphibie est l'espèce qui pour l'instant permet le plus facilement d'empêcher la mise en place des traitements. La connaissance que nous avons de sa répartition francilienne est très fragmentaire, et vient essentiellement de l'enquête nationale coordonnée par la SFPEM (Société française pour l'étude et la protection des mammifères).

Ainsi nous envisageons de mettre en place une nouvelle enquête, axée sur les cours d'eau correspondant à la définition de la PAC pour affiner notre connaissance des zones de présence. Nous allons contacter la SFPEM afin d'organiser au mieux les formations à la reconnaissance de l'espèce et les projections.

Par la mise en place d'un réseau pluri-acteurs et d'un véritable partage d'informations entre les APNE, il sera possible d'avoir des informations

étayées sur la réalité de terrain de la mise en place de la bromadiolone, et son impact sur la faune sauvage.

Cela permettra de peser pour obtenir une modification du PAR, et un véritable respect de la biodiversité.

Colette Huot-Daubremont et Christian Gloria

Vous pouvez agir

En surveillant l'affichage en mairie annonçant les traitements à la bromadiolone dans votre commune ou une commune où vous pouvez vous rendre.

En envoyant vos témoignages (avec photos) si vous découvrez des cadavres d'animaux victimes de la bromadiolone (en dehors des campagnols des champs).

Toutes les informations sont dans le texte.

LE BAGUAGE, SOURCE DE CONNAISSANCES

Baguer les oiseaux, pour quoi faire ?

Après plusieurs années de formation, je me suis présenté cet été aux épreuves pour prétendre devenir bagueur généraliste. À l'invitation de notre Épeichette, je reviens ici sur l'intérêt de cette approche scientifique de l'ornithologie.

Dans le jargon du CRBPO (Centre de recherches sur la biologie des populations d'oiseaux) en charge de coordonner les protocoles d'étude et la formation des bagueurs, on parle du stage de qualification, et les impétrants sont appelés les qualifiants.

Tous les ans, plusieurs qualifications sont organisées, généralement, sur des stations qui étudient les oiseaux dans le cadre de la migration postnuptiale et de protocoles permettant de suivre la phénologie migratoire et le processus de séjour de halte migratoire.

Les résultats ne seront connus qu'à l'issue du dernier stage de qualification 2016 qui se déroulera fin octobre.

Déroulement du stage

La qualification se déroule sur une semaine, lors d'un stage de formation régional pour des stagiaires en cours de formation. On distingue trois parties à la qualification :

- le matin, évaluation

des qualifiants en situation de baguage en autonomie complète ;

- l'après-midi, les épreuves (identification, protocoles, montage/démontage...);
- le soir, des sessions de baguage en groupe avec les stagiaires en formation.

Baguage d'un Hibou moyen-duc. C'est la mesure des fines barres sombres du vexille externe de la première rémige secondaire qui nous permettra de « l'âger ».



Mon stage de qualification s'est déroulé fin août sur le cordon arrière dunaire de la Garenne Seynave, entre les dunes du Fort Vert et la Réserve du Platier d'Oye (Pas-de-Calais). Le syndicat mixte Eden62 et l'association Cap-Ornis Bagueage nous ont accueillis sur la station du Fort vert, sous la houlette du CRBPO.

Formation des bagueurs

Le bagueage est pratiqué en France depuis 1923. Il est organisé par le Muséum national d'Histoire naturelle. Le bagueage en France, c'est plus de 500 bagueurs qui posent chaque année plus de 200 000 bagues ! Sans ce travail

collectif, de nombreux programmes de recherche sur les oiseaux seraient absolument impossibles à mener.

Seuls les bagueurs habilités sont autorisés à capturer et marquer l'ensemble des espèces d'oiseaux en France. Cette autorisation de capture est délivrée par le CRBPO. Elle s'obtient après plusieurs années de formation auprès de bagueurs expérimentés, la validation d'un carnet de formation, un stage théorique et un stage de qualification. Le candidat doit y démontrer ses capacités à capturer et manipuler les oiseaux en toute sécurité, et être capable de les identifier, les sexer, les "âger"... Certains

Les couvertures primaires du jeune Torcol fourmilier se terminent par une pointe en « V ». Chez les adultes, elles sont larges et arrondies.





Combinaison de bagues avec code numérique et couleurs pour étudier la dynamique de population du Gravelot à collier interrompu.

bagueurs dit "spécialistes" ne possèdent l'autorisation de baguer que quelques espèces dans le cadre de programmes spécifiques.

En ornithologie, de nombreuses recherches sont effectuées à partir d'observations et de comptages. Cependant, ces techniques ne permettent pas de suivre individuellement les oiseaux, ce qui est fondamental pour connaître notamment longévité et déplacements. Le bagueage reste, à ce jour, la technique la plus éprouvée pour assurer ce suivi individuel sur un grand nombre d'individus.

Baguer consiste à poser, sur le tarse ou le tibia des oiseaux, une bague métallique numérotée. Sur chaque bague sont gravés un

numéro unique et les informations suffisantes pour permettre le rapatriement postal de la bague vers le centre émetteur de celle-ci. Le bagueage, lorsqu'il est assuré par des personnes qualifiées, n'altère en rien le comportement des oiseaux. De nombreuses études ont montré que ni la survie, ni le succès de reproduction n'étaient affectés par le port d'une bague.

Le bagueage, son rôle

Le bagueage continue d'être le meilleur outil pour déterminer les voies de migration et les zones d'hivernage et de nidification des oiseaux. Aujourd'hui, le bagueage est aussi de plus en plus utilisé pour évaluer les paramètres démographiques des populations d'oiseaux. Le bagueage a, par exemple, permis récemment de mettre en évidence et d'évaluer un très fort déclin des populations nicheuses du Pouillot fitis en France, au cours des dix dernières années, ou encore, qu'il existait une forte corrélation entre la période de migration postnuptiale et le lieu de nidification chez le Phragmite des joncs.

Jean-François Magne

Pour en savoir plus...

CRBPO : <http://crbpo.mnhn.fr/?lang=fr>

La migration des oiseaux sur le littoral du Pas-de-Calais. Synthèse et analyse des données récentes 2014 Biotopie éditions, Mèze, 204 p. - <http://station-bagueage-fortvert.blogspot.fr/>

NOS ACTIONS COURONNÉES DE SUCCÈS

Le Renard, le Grand Cormoran... et le Moineau

Le Moineau (le Corif) est venu au secours de deux espèces régulièrement maltraitées. Il a eu gain de cause... à ses frais.

Actions du Corif en justice

Le Corif agit régulièrement en justice pour attaquer les arrêtés pris à l'encontre de la faune sauvage.

Ainsi nos dernières attaques concernaient la Seine-et-Marne avec les tirs de régulation des grands cormorans, et l'organisation de chasses particulières visant à détruire des renards toute l'année.

Pour ce dernier, nous sommes intervenus dans le recours formé par l'ASPAS (Association pour la protection des animaux sauvages). Les audiences ont eu lieu le 10 juin dernier, notre juriste, Jean-Pierre Lair, s'est rendu, dûment mandaté, au tribunal administratif de Melun afin de plaider notre cause, et les jugements ont été rendus le 30 juin : VICTOIRE !

Le Grand Cormoran

Concernant les cormorans, les arrêtés des campagnes 2013-2014 et 2014-2015 ont été annulés avec les motifs suivants :

- Absence de données concrètes prouvant la menace que feraient peser les grands cormorans sur les poissons des cours d'eau où la destruction est prévue.
- Les coûts financiers liés à la consommation de poissons par les grands cormorans ne suffisent pas à justifier que la raréfaction du poisson leur serait imputable.
- L'étude des impacts de la population de grands cormorans sur les activités piscicoles



Grand Cormoran - F. Lelièvre

à l'échelle nationale ne justifie pas les dégâts du département.

- La population de grands cormorans a diminué dans le département entre 2011 et 2013.

Il s'agit de notre première victoire pour cette espèce dans ce département. Nous avons gagné, en Essonne, deux années consécutives, et, en conséquence, ce département a cessé les tirs à partir de 2011 ! Nous espérons que

la Seine-et-Marne aura la même démarche, d'autant qu'un autre recours est en attente de jugement pour la saison 2015-2016...

Le Renard

Pour les renards, les arrêtés sur l'organisation de chasses, qui permettaient des tirs de jour et de nuit sur respectivement 11 et 9 mois, par les lieutenants de louveterie et sur l'ensemble du département, ont été annulés avec les motifs suivants :

- Les 20% des renards tués annuellement par ces arrêtés impliquent un impact direct et significatif sur l'environnement.
- Une consultation du public aurait dû avoir lieu.

la réponse du préfet fut rapide car un autre arrêté vient d'être pris sur le même sujet mais sur une période plus courte, mais la nôtre l'a été tout aussi car nous venons d'envoyer notre recours associé à un référé suspension qui peut nous permettre, si nous avons gain de cause, de bloquer les tirs et ainsi, de sauver des renards !

Financement participatif à prévoir

Un seul point négatif cependant, nous avons été déboutés pour notre demande de dédommagement de nos frais de justice. Or



Renard roux - J. Hénon

- Les arrêtés couvrent l'ensemble du département, avec parfois des communes où plusieurs lieutenants peuvent tirer, cela sur presque 12 mois, avec des comptes rendus mensuels. Ils sont donc trop généraux et reviennent à donner une délégation de pouvoir du préfet aux lieutenants de louveterie. Il s'agit, là aussi, de notre première victoire pour cette espèce dans le département. Certes,

c'est du temps de travail salarié, des frais de photocopies et d'affranchissement. Afin de nous constituer une réserve pour la poursuite de nos actions, nous allons lancer une campagne de financement participatif. Nous vous tiendrons informés de sa mise en place.

Colette Huot-Daubremont
avec l'aide de Jean-Pierre Lair

Le mois parisien d'une jeune bondrée effrontée

Les échanges sont allés bon train sur la toile pour relater, avec force détails, les observations et comportements d'une jeune bondrée apivore dans Paris même. Il est rare de pouvoir observer dans les meilleures conditions ce rapace migrateur plusieurs semaines durant.



Une bondrée apivore vue de passage sur Paris, c'est déjà très intéressant. Mais une bondrée qui reste dans la capitale un mois, c'est exceptionnel. Du jamais vu, même ! Le rapace, mangeur de guêpes et d'abeilles, avait été vu une première fois posé au sol, dans le Parc

des Buttes Chaumont, le vendredi 26 août par des jardiniers du site. Elle a été revue neuf jours plus tard pour ne plus quitter les parages (vue à Belleville également). Photographes et observateurs se sont relayés pour suivre ses mouvements. Il s'agit d'un individu de première

année, de couleur brune et au sexe indéterminé. De loin, on pourrait croire à une buse variable mais la Bondrée apivore présente une tête plus petite, de même qu'un bec plus fin et moins crochu que la Buse. Bref, le profil d'un rapace carnivore qui s'est mué en mangeur de guêpes.

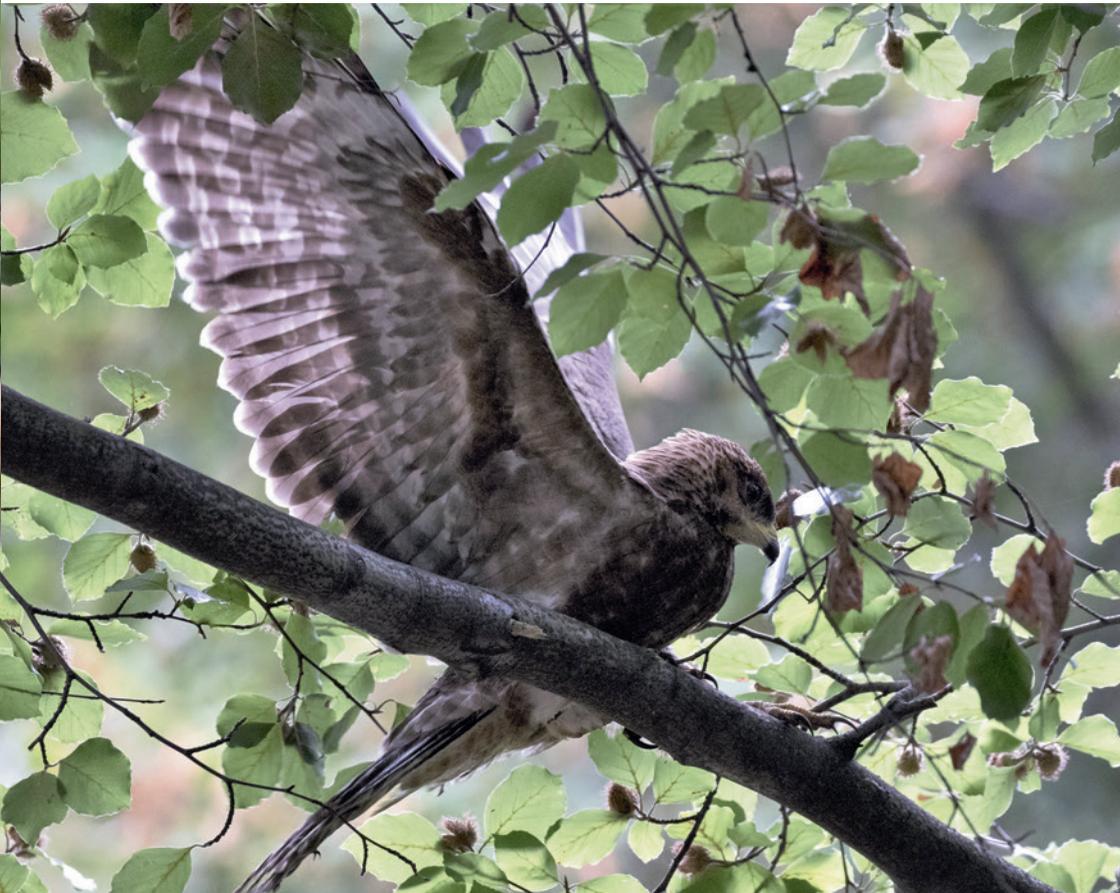
Dans un nuage de guêpes ou d'abeilles

Les comportements observés de la bondrée trahissent d'ailleurs ses mœurs culinaires, celles d'un insectivore amateur d'insectes piquants. Témoignage depuis les Buttes Chaumont de Nathalie le 10 septembre : « De 11 h à 14 h 30, elle était au-dessus de l'entrée de la grande grotte, perchée dans un arbre de la crête. Puis,

elle s'est envolée vers un arbre proche dans lequel elle a disparu pour revenir quinze minutes plus tard, un peu en contrebas de la crête, pour s'attaquer au rayon de cire qu'elle avait dégoté. Il y avait un joli nuage d'abeilles autour d'elle, ce qui ne semblait pas du tout la déranger. »
On imagine le beau tableau.

Dans le trio de tête de l'ornithologie parisienne

Pour Benoît, le 11 septembre, et sans doute pour d'autres observateurs : « La bondrée rentre directement dans le top 3 des plus belles observations d'ornithologie parisienne, juste derrière le tichodrome qui va être dur à déloger du Panthéon (ndlr : le tichodrome y avait été



incroyablement observé au début de l'année 2004), mais facilement devant le torcol des Grands Moulins (ndlr : en octobre 2014). Le spectacle est tout bonnement incroyable, poursuit Benoît. La bondrée passe en vol à un mètre

au-dessus des touristes qui baissent la tête, se pose dans les arbres dans une nuée de mésanges qui alarment puis redécollent pour aller gratter le sol, dans un nuage de guêpes, à quelques mètres des spectateurs médusés... »



Les quartiers d'hiver en Afrique

Au jour où ces lignes étaient écrites (le 19 septembre), la bondrée apivore était toujours signalée dans Paris intra-muros, dans le parc de Belleville ou celui des Buttes Chaumont. Signalons quand même que les bondrées ont généralement regagné leurs quartiers d'hiver en Afrique à la fin septembre.

Merci aux témoignages sur Corifdiscuss et Obsid de Nathalie Nathorn et de Benoît Segerer repris ici, et des autres observateurs. Remerciements également à Christian Michel-Yoshida pour les prises de vues aimablement transmises pour cet article.

Un autre article paraîtra dans *le Passer*, revue scientifique du Corif. Les comportements observés chez cette bondrée y seront repris en détail et analysés, en comparaison d'autres données recueillies ailleurs.

Christian Gloria
Photos de Christian
Michel-Yoshida

VOYAGE ORNITHO-NATURALISTE

Le Sénégal en janvier-février 2017

Vous avez lu les comptes rendus des précédents voyages au Sénégal, admiré les photographies et peut-être regretté de n'y avoir participé, et tout cela dans votre bulletin favori ? Rassurez-vous un cinquième voyage se prépare et vous permettra de découvrir faune et flore de ce pays, en compagnie de guides locaux.

Un cinquième voyage en préparation au Sénégal !

Le 8 septembre dernier, le Conseil d'administration a renouvelé son soutien au projet des guides du parc du Niokolo-Koba. Le circuit sera reconduit début 2017, avec quelques améliorations du parcours, permettant aux participants d'être présents sur une ou deux semaines.

Le quatrième voyage, qui a eu lieu en février 2016, a été couronné de succès (cf. le compte-rendu de Jacques Coatmeur dans *l'Epeichette 131*, ainsi que le compte-rendu et les listes des espèces observées sur

<http://niokolo-safari.com/spip.php?breve9&lang=fr>).

Nous avons observé 292 espèces d'oiseaux et 19 espèces de mammifères.





Psammophis phillipsii - Sénégal 2016 - J.-F. Magne

Nouveau voyage

Cette année, le Groupement d'intérêt économique des guides du parc du Niokolo-Koba (GIE NIOKOLO) envisage un nouveau voyage en deux parties indépendantes. Cette approche permettra d'explorer en profondeur des zones très intéressantes avec un minimum de sensations de fatigue dues aux déplacements constants.

Deux et même trois possibilités

Voyage A en minibus

Huit jours entiers sur place comprenant cinq jours dans le nord du Sénégal (Parcs nationaux du Djoudj et de la Langue de Barbarie, Réserve semi-désertique de Ndiael), plus trois jours sur la côte ouest (Parc National des Îles

de la Madeleine, la Petite Côte et le delta du Saloum).

Voyage B en minibus et 4x4

Dix jours entiers sur place comprenant les mêmes trois derniers jours sur la côte ouest (Parc national des Îles de la Madeleine, la Petite Côte et le delta du Saloum), plus sept jours dans le sud-est du pays (Parc national du Niokolo-Koba, Réserve de Dindéfelo, Pays Tenda et Bassari sur les contreforts du Fouta Djallon).

Voyage A + B

Ceux qui veulent combiner les deux voyages peuvent faire un grand voyage de 15 jours.

Calendrier

Voyage A, arrivée à Dakar dans l'après-midi du samedi 21 janvier, retour dans la nuit

du dimanche 29 janvier (arrivée en France le matin du 30 janvier).

Voyage B à partir de l'après-midi du 26 janvier, retour dans la nuit du dimanche 5 février (arrivée en France le matin du 6 février).

Voyage combiné A+B à partir de l'après-midi du 21 janvier, retour dans la nuit du dimanche 5 février (arrivée en France le matin du 6 février).

Prix

Les prix en occupation simple seront d'environ 650 € pour le voyage A, d'environ 1 175 € pour le voyage B, et d'environ 1 475 € pour le voyage A+B.

Il y aura des réductions légères pour occupation double. Les billets aller-retour Paris-Dakar pour les dates prévues sont actuellement à environ 607 €.

Prestations

La prestation du GIE NIOKOLO comprendra :

- Rencontre et dépose à l'aéroport de Dakar.
- Les transports en véhicules climatisés avec

chauffeurs francophones.

- L'hébergement en chambre simple (sauf pour les couples souhaitant une chambre double).
- Les repas.
- L'eau potable.
- Toutes les excursions y compris les droits d'entrée.
- Les guides.

Ne sont pas inclus :

- Les billets d'avion.
- Les assurances personnelles des participants (annulation, santé, accident, rapatriement, vol, responsabilité civile, etc.).
- Les boissons.
- Les pourboires (une collecte facultative sera organisée sur place).

Manifestez- vous

Si vous êtes intéressé pour participer ou bien si vous avez des contacts qui pourraient être intéressés, merci de contacter rapidement John Rose [john.rose1@free.fr]

John Rose, Jean-François Magne

Photos de Jean-François Magne



SWAROVSKI
OPTIK

Oubliez vos a priori !

La maison de l'Astronomie
à Paris

Toute la gamme **SWAROVSKI**
au meilleur prix !



La maison de l'Astronomie - www.maison-astronomie.com
33-35 rue de Rivoli, 75004 Paris - Tél : 01 42 77 99 55
Métro Châtelet - Hôtel de ville

Pour faire le portrait d'un oiseau...

... Peindre d'abord une cage
avec une porte ouverte
peindre ensuite
quelque chose de joli
quelque chose de simple
quelque chose de beau

quelque chose d'utile
pour l'oiseau
placer ensuite la toile contre un arbre
dans un jardin
dans un bois
ou dans une forêt ...

Jacques Prévert



Couleurs et lumière égaient un des murs de la rue des Thermopyles dans le XIV^e.
Dans le square, vit une importante colonie de moineaux domestiques.
Photo de Jean Hénon

MON SECOND BOUQUIN EST EN LIBERTÉ !

Mes ornithiades

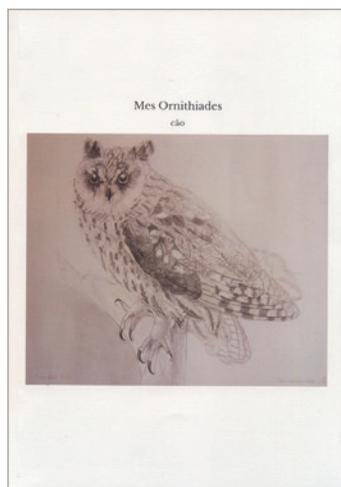
Une traversée de l'ornithologie sur plus de vingt ans. Un constat sans rancœur sur plusieurs dizaines de pages.

Vive l'ornithologie, vive la miroise !!

Au passage de la caresse tu devrais percevoir quelques vilaines griffures mais tes yeux y verront la brillance d'autres regards.

<http://www.thebookedition.com/fr/mes-ornithiades-p-343617.html>

Jean-Luc Saint-Marc



Oiseaux en forêt, une alliance naturelle

L'ouvrage n'est pas cher (9 euros) et il apporte des informations synthétiques et pratiques sur les oiseaux peuplant nos forêts. L'oiseau n'est pas un simple habitant de la forêt où il trouve à se nourrir et à se reproduire. C'est aussi un artisan qui œuvre efficacement à la protéger contre ses ennemis et qui contribue activement à sa régénération. Ce guide destiné à éveiller la curiosité et la sensibilité ornithologique, propose des recommandations de bons sens qui ne compliquent guère la gestion sylvicole (d'une forêt, d'un bois...) et des clés de compréhension de cette biodiversité, à la fois riche et fragile. L'ouvrage comporte des flashcodes pour écouter des chants d'oiseaux. Ce guide peut intéresser les ornitho randonneurs qui ont l'habitude de parcourir les forêts et les bois d'Ile-de-France et d'ailleurs.



Pichard Gilles

CNPF (Centre national de la propriété forestière) - 2016 - 46 pages

Conseillé par Ch. Gloria

Corif Centre Ornithologique Île-de-France

Maison de l'oiseau
Parc Forestier de la Poudrerie
Allée Eugène-Burlot
93410 Vaujours

Tél. : 01 48 60 13 00

E-mail : corif@corif.net

Site Internet : www.corif.net

Liste de discussion :

corifdiscus-subscribe@yahoogroups.com

Page Facebook : www.facebook.com/corifnet

Compte Twitter : twitter.com/corifnet

Permanences

Local ouvert du lundi au vendredi,
de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.
Merci de téléphoner au préalable.

Accès en transports en commun

RER : Ligne B5, Sevrans-Livry.

Bus : 670, 607a, 147, 623.



L'Épeichette bénéficie d'un soutien financier de la DRIEE (Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie) au titre de la participation du Corif au débat public sur l'environnement.

Tous les adhérents peuvent donner des nouvelles de leurs activités et de leurs découvertes dans le domaine de la protection de la nature.

Pour cela, adressez-nous vos articles (environ 2 500 signes et espaces par page) par l'un des moyens suivants :

- En les déposant dans l'espace adhérent sur www.corif.net. Une fois connecté(e), cliquez sur "Contribuer à L'Épeichette" dans le cartouche vert "L'Épeichette").
- À l'adresse "epeichette@corif.net".
- À défaut, par courrier.

Pour une meilleure qualité de L'Épeichette

Vous pouvez également envoyer des dessins ou photos. Les images scannées et les photos doivent être suffisamment grandes pour être imprimées correctement. Il est indispensable qu'elles aient une définition de 300 pixels par pouce, c'est-à-dire 300 pixels tous les 2,5 cm environ.

N'oubliez pas que la bonne longueur pour un texte correspond à celle dont vous appréciez la lecture !

Date limite des envois pour le prochain numéro (le 134) : 15 janvier 2017

Directeur de la publication : F. Malher

Rédaction : Ch. Gloria, J. Hénon, Ph. Maintigneux, F. Souchet

Photos : P. Dasilva, Ch. Gloria, C. Grangier, J. Hénon, C. Huot-Daubremont, J. Lejeune, F. Lelièvre, J.-F. Magne, Ch. Michel-Yoshida, O. Plisson, P. Richard

ISSN : 1772 3787

L'Epeichette 132 - Octobre 2016

À NOTER DANS VOTRE AGENDA

Réservez dès maintenant ces dates !

Plus de précisions à venir, ou en pages intérieures, ou sur le site Internet. Chaque adhérent peut proposer ou signaler une activité, une réunion, une exposition ou tout autre évènement en relation avec les objectifs et l'esprit de notre association dans l'agenda de l'espace adhérent du site Internet.

Samedi 10 décembre 2016

Assemblée générale du Corif

Elle se tiendra dans le Pavillon Maurouard, local du Corif à Vaujours.

pages 4 à 7 de ce numéro

Spécial AG courant novembre

Samedi 25 février 2017

Conférence "Bienvenue au Corif"

Vous êtes nouvel adhérent ? Venez découvrir toutes les richesses de votre nouvelle association.

Jeudi 2 février 2017

Journée internationale des zones humides (Ramsar)

Samedi 11 mars 2017

Nuit de la Chouette®

nuitdelachouette.lpo.fr

Les commissions et groupes locaux se réunissent fréquemment. Pour participer, renseignez-vous auprès du local et lisez vos mails.

Pour toute information de dernière minute sur les activités du Corif et la protection de la nature en général, rendez-vous sur le site Internet du Corif : www.corif.net.

Vous pouvez recevoir *L'Épeichette* par Internet ou la télécharger, ainsi que les anciens numéros, dans l'espace adhérent du site Internet du Corif : www.corif.net.



Centre Ornithologique Ile-de-France

Etudier • Sensibiliser • Protéger la nature